

Commission Locale de Développement Rural de Stoumont :
Procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2017 à 18h00

Tableau de présence :

Nom	Prénom	Poste	Présent	Excusé	Absent
Goffin	Philippe	Président	x		
Collienne	Christian	Secrétaire	x		
Abras	Bernadette	Suppléant	x		
Brismée	Nathalie	Suppléant			x
Cornille	Marc	Suppléant	x		
Crucifix	Chantal	Effectif			x
Defoeux	Anne-Sophie	Suppléant	x		
Depasse	Bruno	Effectif		x	
Depasse	Nathalie	Suppléant			x
Dor	Luc	Suppléant			x
Dupont	José	Suppléant			x
Gilkinet	Didier	Effectif	x		
Hennequin	Michaël	Effectif		x	
Hermans	Daniel	Effectif	x		
Huque	Virginie	Effectif			x
Joost	Custers	Suppléant			x
Laffineur	Fédéric	Effectif			
Lebrun	Jean	Suppléant	x		
Lecrenier	Frédéric	Suppléant			
Lefort	Frédéric	Effectif			
Monseur	Alain	Effectif	x		
Noël	André	Effectif	x		
Schyns	Roger	Suppléant			x
Franck	Bernadette	SPW		x	
Vanni	Maurine	GREOVA	x		

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la réunion du 09 mars 2017
- 2) Approbation du PV de la réunion du 25 juillet 2017
- 3) Approbation du projet d'enquête relatif à la mobilité/sécurité
- 4) PCDR Lorcé – Etat d'avancement des travaux
- 5) Budget CLDR : 1^{er} dépliant consacré au petit patrimoine de Chevron
- 6) PCDR – 2^e convention : choix de la fiche à introduire
- 7) Divers

1) Approbation du PV de la réunion du 09 mars 2017

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

2) Approbation du PV de la réunion du 25 juillet 2017

Le procès-verbal de la réunion est approuvé sans remarque.

3) Approbation du projet d'enquête relatif à la mobilité/sécurité

M. GOFFIN rappelle qu'une réunion s'est tenue entre les membres de la CCATM et ceux de la CLDR afin d'aborder la problématique de la sécurité routière sur la commune de Stoumont. Au cours de cette réunion commune, il a été convenu de réaliser un questionnaire à destination des citoyens afin de réaliser un état des lieux des points dangereux sur l'entité. Le questionnaire ainsi que la lettre d'introduction de ce dernier ont été joints à la convocation afin de procéder à leur approbation par les membres de la CLDR. Un membre souhaite voir apparaître la date limite de remise du questionnaire à la fin de ce dernier. Un autre souligne une erreur dans le numéro de téléphone. Le questionnaire sera adapté aux remarques émises en réunion. Les deux documents sont ensuite approuvés à l'unanimité.

Un membre souhaite savoir si la CCATM prévoit de concerter la police dans son enquête. M. GILKINET précise que cette démarche a été réalisée, il s'agira notamment de rencontrer l'Agence wallonne pour la sécurité routière dès le printemps 2018.

4) PCDR Lorcé – Etat d'avancement des travaux

Les travaux de Lorcé se terminent ; une inauguration se tiendra le dimanche 12 novembre 2017 à 11h00 en présence de Monsieur le Ministre René COLLIN.

Les membres estiment toutefois qu'il est dangereux pour deux véhicules de se croiser à hauteur de l'église. M. GILKINET explique qu'une réflexion est en cours au niveau communal afin de prévoir une ligne blanche sur la route et délimiter les deux bandes de circulation. Un membre suggère de placer un miroir. Toutefois, la commune ne souhaite plus placer de miroirs puisqu'en cas d'accident causé par un miroir givré/abîmé/cassé, la commune peut être portée responsable. M. GILKINET ajoute enfin que la commune prévoit de mettre des catadioptres à proximité des bacs à fleurs.

Les membres souhaitent obtenir des précisions quant aux aménagements à destination des personnes à mobilité réduite. La commune se chargera elle-même de ces aménagements ; le comité de village sera concerté afin de voir s'il est nécessaire de prévoir un accès pour voiturette.

S'ensuit la question de l'accès au parking : une chaîne est actuellement installée à l'entrée de ce dernier afin de garder un espace libre en cas de manifestations. Un autre parking est accessible au-dessus de la salle. Une rampe sera réalisée par la commune afin d'en faciliter l'accès.

5) Budget CLDR : 1^{er} dépliant consacré au petit patrimoine de Chevron

Une réunion s'est tenue entre le GREOVA et M. GOFFIN afin d'aborder les détails pratiques liés à la création d'une brochure de présentation du petit patrimoine de Chevron. Mme VANNI présente une ébauche de la brochure et invite les membres à faire l'inventaire des éléments de patrimoine dans leur village. L'idée consiste à travailler par ancienne commune. Il conviendra ensuite de sélectionner les éléments de patrimoine devant apparaître sur le dépliant et élaborer un texte de présentation de ces éléments tout en restant concis afin d'éviter la surcharge d'informations.

Puisqu'une nouvelle carte des promenades est en cours d'élaboration, il s'agira de placer les éléments de patrimoine sur cette nouvelle carte. Un lien vers le site internet de la commune et celui de la Maison du Tourisme OVA pourra également être prévu pour les personnes souhaitant obtenir une information plus détaillée sur le patrimoine. Puisque le dépliant sera en partie destiné aux touristes, il conviendra de le traduire en néerlandais.

Il est suggéré de contacter M. GOYENNE pour solliciter sa participation au recensement du petit patrimoine de Chevron. Pour Stoumont, MM. DUMONT et LEPIECE pourraient apporter leur soutien. M. NOEL quant à lui concertera le Syndicat d'Initiatives afin de procéder au recensement du patrimoine de la Gleize. Une fois le recensement réalisé par les citoyens et/ou comités de village, il conviendra de valider l'information en commission. Ensuite, les informations seront envoyées au GREOVA qui se chargera de mettre en page le dépliant. Mme VANNI invite les participants à prendre des photos des éléments de patrimoine.

Mme VANNI se charge de contacter M. LORENT afin de lui demander les informations relatives à l'inventaire du patrimoine communal.

6) PCDR – 2^e convention : choix de la fiche à introduire

M. GOFFIN rappelle brièvement l'historique de la fiche relative aux aménagements de convivialité et de sécurité à Ruy. Jusqu'à présent, le projet ne pouvait pas être concrétisé puisqu'une partie des aménagements était prévue sur un domaine privé. Il avait dès lors été convenu de procéder à une demande de convention pour le projet au Moulin du Ruy. Toutefois, les habitants de Ruy ont organisé une Assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle M. GOFFIN a présenté la fiche 1.3 relative aux aménagements de convivialité et de sécurité dans le village. En fin de présentation, les villageois ont voté à l'unanimité pour que le projet se concrétise. Une partie du terrain sera donc cédée à la commune via un bail emphytéotique d'une durée de 27 ans.

La CLDR approuve la mise en œuvre de la fiche 1.3. En ce qui concerne la fiche 1.5 relative aux aménagements à Moulin du Ruy, elle ne sera finalement pas mise en œuvre puisque le projet à Ruy était prioritaire. Les membres approuvent cette décision à l'unanimité. La suite des étapes consiste à présenter la décision de la CLDR en Conseil communal.

7) Divers

Réhabilitation des fontaines et bacs à eau : les comités de village et citoyens sont invités à rendre un dossier à Qualité-Village-Wallonie afin d'obtenir un subside pour la réhabilitation des fontaines et bacs à eau de la commune. Un membre du PCDN suggère d'organiser une réunion conjointe avec la CLDR. M. GOFFIN suggère d'ailleurs d'y convier une personne travaillant pour l'association Qualité-Village-Wallonie afin de présenter les démarches à réaliser pour rendre un dossier complet. M. GOFFIN se charge de prendre contact avec cette personne.

La réunion se clôture à 19h25.